KVABB – CRECCB

Maurice Verdoncklaan 57

9050 GENTBRUGGE

info@kvabb.org

Gentbrugge, 30 avril 2020

Chers Ministres,

En cette période particulièrement pénible, nous nous tournons vers vous avec une question cruciale pour le secteur des métiers du chiffres. Au cours de ces dernières semaines, les comptables et les experts-comptables ont été surchargés de formalités liées à la crise du Corona.

Sur votre site internet, vous indiquez que le délai est de 7 mois a compter de la date de clôture du bilan et cela pour les bilans entre le 01.10.2019 et le 31.12.2019.

Nous applaudissons déjà cette initiative, mais les comptables et les experts-comptables sont actuellement en difficulté pour clôturer les bilans dont la date est fixée au 30.09.2019.

Pour les autres bilans vous fonctionnez avec le règlement suivant: “Pour les sociétés dont la date de clôture du bilan est antérieure au 1er octobre 2019, les règles existantes restent d’application. La date de dépôt est déterminée en fonction de la date de clôture de l'exercice comptable et du mois au cours duquel l'assemblée générale statutaire a lieu.”

Nous ne pouvons pas absolument pas envisager que les entrepreneurs, déjà gravement touchés par cette crise du Corona, se voient pénalisés d'amendes, dûes à une soumission tardive de l'impôt sur les sociétés, l’impôt des personnes morales et l'impôt sur les non-résidents.

En tant qu'association professionnelle, nous vous demandons donc d'accorder une prolongation d'un mois supplémentaire concernant les bilans dont la date de clôture est le 30.09.2019.

Dans l'espoir d'un retour favorable, veuillez accepter, Monsieur le Ministre, nos sentiments distingués.

Ludo Van den Bossche

Voorzitter KVABB - CRECCB